

Regroupement des Retraités actifs du Mouvement ESSAIM (RRAME)



RRAME

Action 18 (hiver 2008)

essaim2003@videotron.ca

www.mouvement-essaim.org

Bonjour à toutes et à tous,

À l'automne 2007, nous avons rencontré les porte-parole de chacun des partis politiques. Nos interventions ont porté **uniquement** sur la présentation d'un **PLAN structuré** ci-inclus pour **retrouver la pleine indexation**.

Dès le début de la session parlementaire, le 11 mars 2008, les partis politiques auront en mains les résultats des études de Mme Forget, le rapport du comité indépendant et les résultats de la consultation de Mme Blais. **Chaque parti politique est conscient que la solution adoptée sera gérée par le parti au pouvoir.**

Il est donc important pour nous d'agir et de ne pas se contenter du « *50 %, c'est mieux que rien* ».

C'est pourquoi nous vous incitons à réclamer les résultats des études et à envoyer une lettre aux députés avant le début de la session.

Soyez assurés de notre persévérance et de notre détermination,

Arlette Bouchard

Présidente du Regroupement des Retraités actifs du Mouvement ESSAIM (RRAME)

Après plusieurs tests médicaux à l'automne dernier, les médecins ont décidé de m'enlever un lobe du poumon droit. Toute une surprise pour une non-fumeuse ! Ma convalescence sera assez longue. C'est pourquoi les membres du conseil d'administration du RRAME feront le suivi du dossier pendant ma convalescence. J'ai ce dossier à cœur et je reprendrai le flambeau dès que possible. Participez en grand nombre à nos actions, c'est mon souhait le plus cher. À bientôt, Arlette

Pour nous joindre : Regroupement des Retraités actifs du Mouvement ESSAIM ou RRAME

1750 Des Grands Coteaux, St-Mathieu-de-Beloeil, J3G 2C9

Courriel : essaim2003@videotron.ca

Téléphone : 450-467-7060

Site WEB : www.mouvement-essaim.org

Télécopieur : 450-467-4421

Nouvelles de l'automne 2007

A) Études sur la situation financière des retraités (Mme Monique Jérôme-Forget)

Le 16 octobre 2007, Mme Monique Jérôme-Forget explique le mandat qu'elle a confié au **groupe Cirano**. Cet organisme indépendant **étudiera la situation financière de l'ensemble des retraités du Québec**. De plus, la **firme Mercer analysera les régimes publics** (avantages, taux de cotisation, etc.) ainsi que certains régimes de retraite privés en vue de **produire un comparatif valable** sur la situation financière de l'ensemble des retraités du Québec.

B) Comité indépendant proposé par le PQ et appuyé par les autres partis politiques

Le 16 octobre 2007, le parti québécois a proposé la constitution d'un comité indépendant sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Son mandat est de **déterminer les principaux paramètres et faits pertinents reliés à l'indexation** des régimes de retraite des secteurs public et parapublic [dans] les années comprises entre 1982 et 1999.

«Qu'au terme de ses travaux le comité dépose un rapport recevant l'adhésion de tous ses membres, concernant les impacts financiers pour les retraités, les cotisants et les régimes de retraite de différents scénarios allant du statu quo à la pleine indexation rétroactive;

«Que le rapport du comité se limite à une présentation d'un portrait factuel et ne comporte aucune recommandation;

«Que le comité soumette son rapport à l'Assemblée nationale au plus tard le 29 février 2008. »

M. Simard (député de Richelieu et porte-parole du 2^e groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et le rôle de l'État)

Le comité est co-présidé par Mme *France Bilodeau*, vice présidente du Groupe-conseil Aon et responsable de l'équipe Retraite du bureau de Québec et M. *Mario Fortin*, professeur titulaire au Département d'économique de l'Université de Sherbrooke.

Les deux représentants désignés par le Groupe de travail des associations des personnes retraitées sont M. *André Goulet*, président de l'Alliance des associations de retraités (AAR) et M. *Roger Bellavance*, président de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP).

Siègent aussi à ce comité : M. *Yves Slater*, directeur de l'actuariat et du développement de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), M. *Clément D'Astous*, secrétaire adjoint aux politiques de rémunération et des régimes collectifs du Secrétariat du Conseil du trésor.

C) Présentation de notre mémoire à la consultation publique sur les conditions de vie des aînés

Le 5 novembre 2007 nous avons présenté notre mémoire à la consultation publique sur les conditions de vie des aînés. **Notre présentation de 15 minutes a porté uniquement sur les pistes de solution et les sources de financement** pour retrouver la pleine indexation.

Les membres de la consultation ont été intéressés par nos solutions, « *C'est la première fois qu'un groupe se présente en proposant des solutions et non seulement des demandes. Nous vous en remercions.* » a dit Mme Blais.

Mme Blais a confirmé que de nombreux retraités lui ont fait part de leurs inquiétudes, soit en se présentant à la consultation, soit en lui écrivant. Merci à nos membres qui ont fait des interventions ou présenté un texte.

Les membres de la consultation sont préoccupés par la pauvreté chez les femmes en particulier et cherchent des solutions. Nous avons fait ressortir qu'en réglant la problématique des années 1982 à 1999, le gouvernement solutionnerait une partie du problème.

D) Rencontre avec Mme Louise Harel, porte-parole des aînés au PQ

Le 15 novembre 2007, nous avons rencontré Mme Louise Harel du parti québécois. M. Sylvain Simard, qui devait être présent, siégeait à une commission parlementaire.

Elle a été intéressée par **la mise à niveau des rentes de retraite** et par **une compensation pour les pertes financières encourues par les retraités**, compensation sous forme de crédit d'impôt remboursable.

E) Rencontre avec Mario Dumont, chef de l'opposition officielle

Le 29 novembre, le conseil d'administration du RRAME a rencontré M. *Mario Dumont*, M. *Hubert Benoit* (porte-parole du dossier des régimes de retraite) et M. *Éric Duhaime* (conseiller de M. Dumont) de l'ADQ. Nous étions appuyés par la commission des aînés de l'ADQ dont plusieurs membres étaient présents.

Ce fut **une séance de travail productive**. M. Dumont fut intéressé par plusieurs éléments de notre PLAN.

Nous avons échangé sur les **pertes de la Caisse de dépôt et placement du Québec** qui ne sont pas aussi énormes qu'on voudrait nous le laisser croire. Ces pertes ne sont pas un argument pour nous empêcher de retrouver la pleine indexation.

Nous avons défendu et remis les pendules à l'heure pour les retraités du RRE, RRF et RRCE dont les cotisations ont été déposées dans le Fonds consolidé du revenu. Les retraités de ces régimes perdent ainsi les bénéfices découlant du placement de leurs cotisations dans des fonds.

Nous avons insisté sur le fait que **nos cotisations proviennent de notre salaire**.

F) Manifestation au bureau de M. Charest

Le 5 novembre dernier, **4 500 retraités de diverses associations ont manifesté au bureau de M. Charest à Montréal**. Plusieurs de nos membres y ont participé en affichant notre demande de **PLEINE INDEXATION**.



G) Coordonnées des ministres et députés à contacter

Votre député

Jean Charest, premier ministre,
Édifice Honoré-Mercier, 835, boul. René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec) G1A1B4
Courriel : www.premier-ministre.gouv.qc.ca/premier-ministre/nous-joindre/nous-joindre.shtml

Téléphone : 418 643-5321
Télécopieur : 418 646-1854

Monique Jérôme-Forget, présidente du **Conseil du trésor**,
875, Grande Allée Est, 4e étage, secteur 100
Québec (Québec), G1R 5R8
Courriel : cabinet@sct.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 643-5926
Télécopieur : 418 643-7824

Mario Dumont, chef de l'opposition officielle,
Hôtel du Parlement, 1045, rue des Parlementaires, 2e étage, Bureau 2.89
Québec (Québec), G1A 1A4
Courriel : mdumont@assnat.qc.ca

Téléphone : 418 643-2743
Télécopieur : 418 528-9479

Hubert BENOIT, porte-parole du dossier des régimes de retraite à l'**ADQ**
Hôtel du Parlement, 1045, rue des Parlementaires, 2e étage, Bureau 2.23
Québec (Québec), G1A 1A4
Courriel : hbenoit-mont@assnat.qc.ca

Téléphone : 418-644-9600
Télécopieur : 418-646-7795

Pauline Marois, chef du deuxième groupe d'opposition
Hôtel du Parlement, 1045, rue des Parlementaires, 3e étage, Bureau 3.151
Québec (Québec), G1A 1A4
Courriel : pmarois-chlv@assnat.qc.ca

Téléphone : 418 644-9318
Télécopieur : 418 643-2957

Sylvain Simard, porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et le rôle de l'État
Hôtel du Parlement, 1045, rue des Parlementaires, 3e étage, Bureau 3.99
Québec (Québec), G1A 1A4
Courriel : ssimard-ricl@assnat.qc.ca

Téléphone : 418 644-1587
Télécopieur : 418 644-1085

Des solutions

Le RRAME propose des solutions réalistes pour le financement de la pleine indexation, la mise à niveau des rentes de retraite et une compensation financière pour les pertes encourues par les retraités.

Solution 1 : Création d'un fonds spécial au RREGOP

L'évaluation actuarielle du RREGOP de la période du 31 déc. 2002 au 31 déc. 2005 a été publiée le 13 nov. 2007. Le taux de cotisation suggéré pour les actifs est passé de **7,06 % à 8,19 % le 1^{er} janvier 2008**. La hausse actuelle du taux de cotisation est due à des éléments sans rapport avec l'indexation, dont les deux principaux sont :

Les actuaires reconnaissent l'**insuffisance des cotisations des salariés en 2003 et 2004** dont le taux était alors à 5,35 %. Cette insuffisance provoque **une hausse de 0,53 %** de la cotisation salariale.

Le règlement de l'équité salariale commande une augmentation de 0,44 % de la cotisation salariale.

Dans l'évaluation, on constate que **17,531 milliards de dollars** seront nécessaires pour financer les prestations promises aux actifs **après** le 31 décembre 2005. Il y a **un surplus de 6 milliards** dont **plus du tiers a été accumulé par les retraités, les conjoints...**

Valeur de la caisse

La valeur de la caisse est de	36,610 milliards
La valeur des prestations promises pour le service effectué avant le 31 décembre 2005 autant pour les actifs que pour les retraités est de	<u>30,607</u> milliards
Surplus de la caisse	6,003 milliards
dont 3,929 milliards accumulé par les actifs,	soit 65,46 %
et 2,073 milliards accumulé par les retraités, conjoints ...	soit 34,54 %

Valeur des prestations promises avant et après le 31 décembre 2005

Valeur des prestations promises aux actifs, aux retraités, conjoints, ... avant le 31 décembre 2005	30,607 milliards
Pour financer le service futur, après le 31 décembre 2005,	
les actifs ont besoin de	<u>17,531</u> milliards
Total des prestations promises avant et après le 31 déc. 2005	48,138 milliards

Pourquoi affirme-t-on que les 6 milliards des surplus sont utilisés pour diminuer le taux de cotisation des actifs ?

Le service futur à financer par les actifs est de	17,531 milliards
Les actuaires utilisent tout le surplus de	<u>6,003</u> milliards
et abaissent le service à financer à	11,528 milliards

En conséquence, les surplus générés par les cotisations des actifs (**3,929 milliards**) et ceux des retraités, conjoints, ... (**2,073 milliards**) servent à diminuer le total à financer. L'utilisation du **2,073 accumulé par les retraités, conjoints ...** diminue le taux de cotisation des actifs.

Rien n'est prévu, dans cette évaluation actuarielle, pour la réindexation des rentes de retraite des années 1982 à 1999.

Puisqu'il y a des surplus, nous proposons la **création d'un fonds spécial au RREGOP**, fonds réservé au financement de la pleine indexation et de la mise à niveau des rentes de retraite. Les intérêts de ce fonds couvriraient en grande partie les sommes nécessaires aux demandes des retraités.

Solution 2 : À partir du FARR, Fonds d'amortissement des régimes de retraite, créer une réserve pour financer la pleine indexation

Selon les prévisions budgétaires, le FARR, Fonds d'amortissement des régimes de retraite, atteindra la somme de 28,729 milliards en 2007-2008. Le **gouvernement** atteindra ses objectifs de capitalisation en 2020.

Le RRAME propose au gouvernement de **prolonger de 2 à 3 ans ses investissements dans le FARR** afin d'accumuler les sommes nécessaires pour financer la pleine indexation, la mise à niveau des rentes de retraite et une compensation financière pour les pertes encourues par les retraités des secteurs public et parapublic.

Solution 3 : Crédit d'impôt remboursable

Le 23 octobre 2007, l'AQDR, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, a publié un document portant sur l'impact de l'impôt sur le revenu des aînés. À la page 12, un tableau démontre que les aînés paient plus d'impôt que les autres contribuables. Nous avons ajouté une 4^e colonne à ce tableau afin d'illustrer cette différence.

1	2	3	
Revenu personnel ou moyen 2004	Impôt moyen réellement payé par les contribuables 2004	Impôt payé par la majorité des aînés *	Différence entre les contribuables et les aînés
20 000	1 073	1 282	209
22 440	1 421	1 773	352
25 000	1 716	2 257	541
27 477	2 033	2 711	678
30 000	2 392	3 310	918
32 419	2 770	3 833	1 063
35 000	3 175	4 433	1 258
37 429	3 592	4 940	1 348
40 000	4 001	5 425	1 424
42 409	4 401	5 995	1 594
45 000	4 819	6 548	1 729
47 414	5 220	7 058	1 838
50 000	5 688	7 611	1 923
54 640	6 418	8 657	2 239
60 000	7 321	9 981	2 660
64 599	8 224	9 887	1 663
70 000	9 416	11 237	1 821

Remarques :

« Les données des colonnes 1 et 2 proviennent des statistiques du ministère du Revenu du Québec. La colonne 3 donne les montants payés par la majorité des personnes aînées, soit celles qui n'ont pas utilisé les abris fiscaux ... Les montants comprennent les cotisations au Fonds des services de santé et à l'assurance médicaments, s'il y a lieu. »

Extrait du document « L'impact de l'impôt sur le revenu des aînés » de l'AQDR, page 12

Nous vous invitons à vous procurer le document intégral auprès de l'AQDR Nationale :

1931, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, (Qc), H3H 1E3 Téléphone : (514) 935-1551 Site Web : www.aqdr.org

Nous saluons ce travail de l'AQDR qui apporte un argument de plus aux retraités des secteurs public et parapublic qui demandent de **prévoir une compensation financière sous forme de crédit d'impôt remboursable** afin de compenser les pertes financières accumulées depuis la prise de leur retraite.